

Conditions générales de vente de Danfoss

Les présentes conditions générales de vente (« **Conditions** ») s'appliquent à toutes les livraisons de produits et de services (collectivement : « **Produits** ») de Danfoss A/S ou ses Affiliés (chacun d'eux étant désigné « **Danfoss** ») à tout client (« **Client** »). Dans ces Conditions, « **Affilié** » désigne une entité qui est directement ou indirectement contrôlée par Danfoss A/S, que ce soit par le biais d'actions ou de droits de vote. La vente de tout Produit est expressément sujette à l'acceptation de ces Conditions par le Client. Ces Conditions s'appliquent au contrat à l'exclusion de toutes autres conditions et d'autres conditions ne lieront Danfoss et le Client que si elles ont été expressément convenues par écrit entre Danfoss et le Client. L'autorisation du Client d'expédier ou de livrer des Produits ou la réception des Produits par le Client est considérée comme l'acceptation des Conditions.

Conditions Particulières de Services .

Des conditions particulières pourront s'appliquer pour la fourniture de services spécifiques à certaines divisions du groupe Danfoss (« Conditions Particulières de Services »). Ces Conditions Particulières de Services sont accessibles au lien suivant : [Service Terms](#). En cas de conflit avec les présentes Conditions, les Conditions Particulières de Services prévaudront et s'appliqueront. Le Client reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté ces Conditions Particulières de Services en acceptant les présentes Conditions.

1. Confirmation de commande / acceptation du devis

Une commande constitue une offre du Client d'acheter les Produits conformément à ces Conditions. Danfoss n'est réputée avoir accepté une commande que lorsque le Client a reçu une confirmation de commande écrite, y compris sous forme électronique, de Danfoss. À ce moment, un contrat qui lie les deux parties est conclu (« **Commande** »). L'acceptation du Client d'un devis ou d'une offre de Produits soumis par Danfoss constitue une Commande et l'acceptation de ces Conditions. Sauf stipulation contraire, tout devis n'est valable que pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours. Danfoss se réserve le droit de mettre à jour, de modifier ou d'apporter toute correction aux devis.

2. Conditions de livraison, coûts et transfert de propriété

Sauf accord contraire, les Produits sont livrés DAP (vers le lieu de destination indiqué) depuis l'une des usines ou l'un des établissements de Danfoss, au choix de Danfoss. Sauf accord contraire ou mention expresse sur le devis, la confirmation de Commande ou la facture, Danfoss peut facturer séparément les frais de transport depuis l'usine ou l'établissement jusqu'au lieu de destination. Si les Produits sont livrés selon les conditions de livraison EXW ou FCA, Danfoss a le droit d'expédier les Produits au Client aux risques et aux frais du Client par tout moyen de transport choisi par Danfoss. Les DAP ou autres conditions de livraison accordées sont interprétées conformément aux Incoterms les plus récents applicables au moment de la passation de la Commande.

Si le Client n'accepte pas la livraison des Produits, Danfoss est en droit de réclamer le paiement de frais de stockage et de manutention et se réserve le droit de résilier la Commande et de réclamer des dommages et intérêts.

Danfoss se réserve également le droit d'effectuer des livraisons partielles et de facturer séparément chaque livraison partielle. Dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception des Produits, le Client doit informer Danfoss de tout dommage visible lié au transport ainsi que de toute non-conformité quantitative ou qualitative.

Danfoss peut appliquer des frais supplémentaires pour la fourniture, à la demande du Client, de documents relatifs à l'expédition. Sauf accord écrit contraire, Danfoss n'est pas responsable des frais de transport pour une expédition accélérée ou en raison d'un enlèvement à l'initiative du Client.

Réserve de propriété :

Danfoss conserve la propriété de tous les Produits qu'elle a livrés jusqu'à réception du complet paiement des sommes facturées, y compris tous intérêts et tous frais. Si le Client revend les Produits avant que la propriété ne lui ait été transférée conformément au présent article, le Client devra verser à Danfoss l'intégralité des sommes obtenues lors de la revente et, avant de verser ces sommes à Danfoss, le Client devra les conserver en qualité de fiduciaire et les garder séparées de ses autres fonds. Le Client cède par les présentes à Danfoss la partie de la créance qu'il détient sur son client final dans la mesure où les Produits ont été traités, transformés ou combinés avec d'autres produits vendus par le Client à ce client final. Danfoss est en droit de recouvrer directement auprès du client final du Client toute partie impayée de la valeur des Produits due par le Client à Danfoss. À la demande de Danfoss, le Client lui indiquera la créance cédée et son débiteur, mettra à la disposition de Danfoss toutes les informations et tous les documents nécessaires au recouvrement de la créance, et informera le tiers débiteur de la cession. Si les Produits font l'objet d'une saisie ou d'une autre mesure de recouvrement, le Client doit attirer l'attention sur le titre de propriété de Danfoss

et informer immédiatement Danfoss de la saisie ou de la mesure de recouvrement. Danfoss est en droit de procéder à toutes les déclarations et tous les enregistrements qu'elle estime nécessaires pour garantir son titre de propriété et le Client doit lui prêter son concours sur simple demande. La clause de réserve de propriété est sans incidence sur le transfert des risques conformément aux conditions de livraison en vigueur.

3. Délai de livraison et retard

Les délais sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés. Les dates d'expédition ou de livraison confirmées par Danfoss dans le cadre du processus normal de commande sont uniquement prévisionnelles. Les demandes de modifications émanant du Client s'agissant de la conception et/ou des caractéristiques des Produits sont examinées par Danfoss en vue d'une éventuelle adaptation des délais de livraison. Si une date de livraison ferme est spécifiquement convenue entre les parties et que Danfoss ne livre pas à la date convenue, le Client est en droit d'exiger par écrit la livraison, et les parties fixeront un délai final raisonnable pour la livraison. Si la livraison n'est pas effectuée dans ce délai, le Client est en droit de résilier la Commande et, sous réserve de toute exclusion ou limitation de responsabilité dans ces Conditions, d'exiger une indemnisation pour sa perte directe prouvée. L'indemnisation ne peut en aucun cas dépasser un montant correspondant à dix pourcent (10%) du prix des Produits livrés en retard. Toute demande d'indemnisation doit être faite dans le mois qui suit la date de livraison finale convenue. Aucune autre prétention ne peut être invoquée par le Client en conséquence du retard.

4. Prix et taxes

Sauf mention contraire dans le devis établi par Danfoss, la devise applicable est celle du lieu d'établissement de l'entité de Danfoss qui réalise la vente. Les prix des Produits s'entendent hors TVA/TPS, autres taxes ou frais de douane, frais de transport majorés, emballage personnalisé, démontage, reprise, recyclage, élimination des déchets ou autres coûts applicables à la date de livraison. Danfoss se réserve le droit d'ajuster les prix et de modifier ou d'ajouter des suppléments pour les Produits non encore livrés en cas de fluctuations des taux de change, de modifications du prix des matériaux, du transport, de l'énergie, d'augmentations des prix des sous-traitants, de changements dans les droits de douane ou taxes, de changements affectant les salaires, de prescriptions gouvernementales ou de toutes autres circonstances similaires sur lesquelles Danfoss n'a pas de contrôle ou seulement un contrôle limité.

Dans le cas d'une telle augmentation de prix ou de supplément, le Client a le droit de résilier les Commandes concernées pour convenance dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception de l'information des modifications de la part de Danfoss.

Si le Client provoque un retard de livraison, les prix sont susceptibles d'être modifiés par rapport à ceux en vigueur au moment de la livraison initiale.

Danfoss peut facturer séparément au Client les frais additionnels, notamment pour les commandes de faible valeur, le fret et la gestion, les livraisons express, les retours et les annulations, à condition que Danfoss ait informé le Client de ces frais, p. ex. dans la confirmation de Commande de Danfoss, sur les listes des prix ou dans d'autres informations fournies au Client.

Danfoss facturera, sur examen préalable et demande écrite, sur la base d'une TVA/TPS à taux zéro conformément aux réglementations applicables en matière de TVA/TPS, dans le cas où les Produits sont fournis par Danfoss dans un pays (le « **Pays de Livraison** ») et que le Client récupère et achemine les Produits du Pays de Livraison vers un autre pays. Afin que Danfoss puisse facturer sur la base d'une TVA/TPS à taux zéro, le Client déclare et garantit que : (i) les Produits seront acheminés directement hors du Pays de Livraison, et (ii) le Client fournira tous les documents nécessaires exigés par les autorités compétentes pour prouver ce transport et garantir la TVA/TPS à taux zéro. Si le Client ne se conforme pas aux déclarations et garanties susmentionnées, il devra a) payer la TVA/TPS en vigueur, et b) indemniser Danfoss pour toute perte ou tout coût supporté par Danfoss qui en résulterait. Aux fins du présent article, on entend par « TVA/TPS » la taxe sur la valeur ajoutée, les taxes sur les ventes et l'utilisation, les taxes sur les produits et les services, et tout autre impôt indirect similaire.

5. Emballage

Un emballage jetable est inclus dans le prix des Produits et n'est pas crédité s'il est retourné. L'emballage consigné s n'est pas inclus dans le prix du Produit et ne sera crédité que si Danfoss a donné son accord préalable par écrit et s'il est retourné dans un délai raisonnable et non endommagé, aux frais du Client et conformément aux instructions de Danfoss. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués pour un emballage national particulier, un emballage international ou un marquage particulier s'ils sont effectués à la demande du Client et acceptés par Danfoss. Les matériaux utilisés pour l'emballage ne seront pas repris par Danfoss, sauf accord écrit contraire.

6. Conditions de paiement

Sous réserve de l'approbation par Danfoss de la situation financière du Client, et sauf accord contraire, les paiements sont exigibles dans les trente (30) jours à compter de la date de facture. Les factures sont émises lors de l'expédition des Produits par Danfoss. Tout crédit sera soumis à la condition que Danfoss soit satisfait des références de crédit du Client et Danfoss peut (à sa discrétion absolue) refuser de livrer les Produits ou de remplir toute autre obligation jusqu'à ce que le Client ait exécuté ses obligations de paiement envers Danfoss, telles que le paiement par avance et/ou le paiement de tout montant dû à Danfoss. Tous les paiements doivent être effectués par virement bancaire ou par prélèvement automatique directement auprès du Client, sans déduction de frais de transfert ou de prélèvement, sous forme de fonds immédiatement disponibles, sur le compte bancaire indiqué sur la facture respective. Le Client n'est pas autorisé à permettre à des tiers de payer pour son compte. À partir de la date d'échéance, des intérêts à hauteur de : i) deux (2) % par mois ou ii) le taux le plus élevé permis par le droit applicable, selon le taux inférieur, sont dus. En outre, le Client doit prendre en charge tous les frais et dépenses engagés par Danfoss, y compris les honoraires d'avocats et les frais de recouvrement raisonnables dans le cadre de toute action découlant du défaut de paiement du Client dans les délais. Une indemnité fixe de 40 € pour les frais de recouvrement, sans préjudice de la possibilité, pour Danfoss, de demander une indemnité supplémentaire en apportant la preuve que les frais de recouvrement dépassent 40 €.

7. Compensation intragroupe

Danfoss et ses Affiliés ont le droit de compenser toute créance du Client contre Danfoss et/ou ses Affiliés par toute créance de Danfoss et/ou ses Affiliés contre le Client.

8. Informations sur les Produits

Toutes les informations, y compris les informations sur la sélection du Produit, son application ou son utilisation, le design personnalisé du Produit, le poids, les dimensions, la capacité ou toute autre indication technique dans les descriptions de catalogues, les publicités, etc., qu'elles soient diffusées par écrit, oralement, électroniquement, sur internet ou par téléchargement, sont considérées comme purement indicatives et ne sont contraignantes que si et dans la mesure où cela est expressément indiqué dans un devis ou une confirmation de commande. Les demandes spécifiques du Client ne sont contraignantes que si et dans la mesure où elles ont été confirmées par Danfoss par écrit. Le Client est seul responsable de ses produits et applications qui intègrent ou utilisent les Produits de Danfoss. Tous les Produits mis à disposition en tant qu'échantillons, prototypes ou pour l'identification de produits similaires (payants ou non) ne peuvent être utilisés qu'à des fins d'évaluation et ne peuvent pas être revendus ni intégrés dans les produits du Client destinés à la revente. Toute assistance technique fournie par le personnel ou les représentants de Danfoss dans la conception du système est considérée comme une proposition et non comme une recommandation. La responsabilité de déterminer la faisabilité incombe à l'utilisateur et doit faire l'objet d'un essai.

9. Informations exclusives et confidentialité

Toutes les informations non publiques, notamment les prix, les dessins, les descriptions, et les documents techniques que Danfoss a mis ou peut mettre à disposition du Client (« Informations confidentielles ») restent la propriété de Danfoss, doivent être traitées comme des informations confidentielles par le Client et ses représentants, et ne doivent pas, sans le consentement écrit de Danfoss, être copiées, reproduites, transférées à des tiers, ou être utilisées à d'autres fins que celles qui étaient prévues quand les Informations confidentielles ont été mises à disposition. Les Informations confidentielles doivent être retournées à la demande de Danfoss.

10. Modifications et annulations

Danfoss se réserve le droit de modifier les Produits sans préavis, si ces modifications n'affectent pas significativement les spécifications convenues ou la forme, l'adéquation ou le fonctionnement du Produit. En cas de modification de la conception, des spécifications ou des quantités commandées entraînant une augmentation de prix, le Client en sera informé et aura la possibilité de refuser.

Annulation et reprogrammation

Les modifications et/ou annulations des dates de livraison ou des Commandes existantes sont soumises à l'acceptation écrite préalable de Danfoss et au paiement des frais raisonnables de reprogrammation ou d'annulation, y compris mais sans s'y limiter, toutes les factures intermédiaires, le remboursement par le Client des coûts de fabrication directs engagés par Danfoss, tous les frais de manutention, de réapprovisionnement, les coûts et dépenses de main-d'œuvre, les coûts des matériaux qui ne sont pas (ré)utilisables par Danfoss, et tous les autres coûts ou pertes en découlant, ou d'autres coûts non récupérables engagés. De tels coûts et

frais seront déterminés par Danfoss et communiqués par écrit au Client. Une reprogrammation convenue peut entraîner une augmentation du prix par Produit. Si Danfoss a accepté une date de livraison reprogrammée (toute période de report temporaire ne pouvant excéder trente (30) jours), Danfoss se réserve le droit de reprendre les expéditions conformément à la date de livraison reprogrammée convenue ou, si le Client ne prend pas possession de la marchandise, d'annuler la Commande et de demander le remboursement de tous les coûts et pertes y afférents.

11. Réparations ou remplacements gratuits et politiques de garantie

Les politiques de garantie spécifiques à une division du groupe Danfoss s'appliquent conformément au lien figurant dans le présent document (« **Politique de Garantie** ») : [Warranty Policy](#). Chacune de ces Politiques de Garantie s'appliquera conformément aux présentes, et le Client reconnaît les avoir reçues, en avoir pris connaissance et les avoir acceptées en acceptant les présentes Conditions.

Sauf disposition contraire dans la Politique de Garantie applicable susmentionnée: Danfoss accepte de réparer, remplacer ou créditer, à sa discrétion, les Produits qui s'avèrent être défectueux au moment de la livraison en raison d'un défaut de fabrication, de conception et/ou de matériaux défectueux, à condition que le Client envoie une réclamation à Danfoss dans les douze (12) mois à compter de la date de livraison, sans toutefois dépasser dix-huit (18) mois à compter de la date indiquée sur le Produit ou, à défaut d'indication de date, à compter de la date de production (« **Délai de Réclamation** »). Si des défauts sont constatés pendant le Délai de réclamation, le Client doit informer Danfoss par écrit, conformément aux instructions de Danfoss. A la demande de Danfoss, le Client doit envoyer le Produit à Danfoss à ses frais et à ses propres risques, avec un avis écrit décrivant les motifs du retour du Produit. Sauf instruction contraire, les Produits retournés ou mis à disposition pour réparation doivent être dépourvus d'accessoires externes. Si l'examen de Danfoss révèle que le Produit n'est pas défectueux, Danfoss peut retourner le Produit au Client aux frais et aux risques du Client et Danfoss peut facturer des frais pour le temps et les matériaux utilisés pour examiner le défaut. Si Danfoss confirme que le Produit est défectueux, Danfoss peut, à sa discrétion, envoyer le Produit réparé ou un remplacement au Client, réparer ou remplacer le Produit sur place ou créditer le prix de vente initial au Client. Le Client donnera accès à ses locaux à Danfoss en cas de réparation ou de remplacement sur place. Danfoss peut choisir le moyen d'expédition et paie le fret et l'assurance. Les Produits ou parties de Produits remplacés sont la propriété de Danfoss. Danfoss peut fournir un Produit réparé en remplacement. Le Délai de Réclamation reste inchangé indépendamment de la réparation ou du remplacement effectué. Les services ou les conseils sont fournis avec le savoir-faire et le soin appropriés et Danfoss ne donne pas de garantie quant à leur adéquation. La responsabilité de Danfoss pour des services, des conseils, des recommandations, des instructions d'utilisation et d'autres services déficients est limitée à la correction du défaut ou à la prestation renouvelée du service. Danfoss corrige le défaut si le Client soumet une réclamation à Danfoss pendant le Délai de réclamation. Danfoss n'assume pas de responsabilité pour les services fournis gratuitement.

Danfoss peut proposer une garantie limitée du fabricant à l'utilisateur final, par Produit ou par division, en plus des obligations de Danfoss en vertu de cette clause 11. Dans ce cas, le consommateur final peut invoquer cette garantie générale du fabricant, sauf convention contraire. Dans la mesure permise par la loi, aucune réclamation ne peut être faite par le Client concernant des Produits après l'expiration du Délai de réclamation applicable, que ce soit sur le fondement du contrat, d'une violation de garantie, d'un délit civil, de la législation ou sur un autre fondement. Toutes les garanties, conditions et autres dispositions implicites de la loi ou autre (y compris toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adaptation à une fin particulière) sont exclues de la Commande, à l'exception de celles qui ne peuvent pas être exclues en vertu du droit applicable. En plus du principe général précité, sauf indication contraire expresse dans ces Conditions, les Produits sont fournis « en l'état », « sur place » et « avec tous les défauts existants ». LES RECOURS PRÉVUS DANS LE PRESENT ARTICLE 11 SONT LES SEULS ET UNIQUES RECOURS DU CLIENT ET LES SEULES OBLIGATIONS DE DANFOSS POUR TOUTE DÉFECTUOSITÉ DU PRODUIT. DANFOSS NE PREND PAS EN CHARGE LE REMBOURSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DE LA MISE À DISPOSITION, DE L'ENLÈVEMENT, DE LA (RÉ)INSTALLATION, DE LA FOURNITURE D'ÉNERGIE OU D'ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES, OU DE TOUTE AUTRE DÉPENSE POUVANT ÊTRE ENGAGÉE DANS LE CADRE DE L'INSPECTION, DE LA RÉPARATION OU DU REMPLACEMENT DES PRODUITS CHEZ LE CLIENT OU CHEZ UN TIERS.

Les obligations de Danfoss au titre du présent article 11 sont expressément subordonnées à la réception prompte par Danfoss d'une réclamation écrite, à la réception du paiement intégral des Produits et au respect par le Client des exigences et instructions de Danfoss au titre du présent article. Les obligations de

Danfoss au titre du présent article 11 ne s'appliquent pas aux Produits qui ont fait l'objet d'un accident, d'un mauvais traitement, d'une mauvaise utilisation, d'une négligence ou d'une usure normale ; aux Produits ou pièces réparés ou modifiés de manière non autorisée ; ou aux Produits ou pièces assemblés, installés ou utilisés d'une manière ou à des fins non prévues à l'origine par Danfoss ou contraires aux lois et réglementations applicables, aux bonnes pratiques industrielles et aux instructions écrites de Danfoss, y compris, mais sans s'y limiter, les instructions de Danfoss relatives au fonctionnement ou à l'entretien. Le Client indemniser, défendra et dégage Danfoss de toute responsabilité en cas de réclamation d'un tiers découlant de ces Produits ou pièces ou s'y rapportant, y compris, mais sans s'y limiter, en cas de coûts et de dépenses engagés par Danfoss pour assurer sa défense dans le cadre de ces réclamations.

12. Responsabilité du fait des produits

Danfoss n'assume pas de responsabilité pour des dommages causés par les Produits aux biens appartenant au Client ou contrôlés par lui, aux produits fabriqués par le Client, ou aux produits dont les produits du Client constituent un élément. Si Danfoss est responsable envers un tiers pour un dommage tel que décrit à l'alinéa précédent, le Client indemniser, défendra, et déchargera Danfoss de toute responsabilité. Le Client indemnise, défend et décharge Danfoss de toute prétention découlant d'un dommage résultant de l'utilisation ou de l'exploitation non autorisée des Produits à cause d'une installation, d'une réparation, d'une maintenance ou d'une exploitation inappropriée ou incorrecte des Produits par le Client, de l'omission du Client de former correctement son personnel à l'utilisation des Produits, de l'omission du Client de respecter les lois et règlements applicables ou autres, ou de toute défaillance du Produit dont Danfoss n'est pas responsable en vertu de l'article 11 ci-dessus. Si une demande en paiement de dommages et intérêts telle que décrite dans la présente clause est déposée par un tiers, soit à l'encontre de Danfoss, soit à l'encontre du Client, la partie défenderesse doit immédiatement en informer l'autre partie par écrit. Le Client est tenu d'accepter une convocation au tribunal ou au tribunal arbitral qui examine la demande en paiement de dommages et intérêts à l'encontre de Danfoss sur le fondement de dommages prétendument causés par le Produit.

13. Limitation de responsabilité

Danfoss n'est pas responsable envers le Client des types de perte ou de dommage suivants découlant d'une Commande régie par ces Conditions ou se rapportant à une telle Commande : 1) toute perte de gain, d'affaires, de contrats, d'économies prévues, de goodwill ou de chiffre d'affaires, perte d'utilisation des Produits ou de tout équipement associé, coût du capital, coût d'équipements, d'installations ou de services de remplacement, ou coûts des périodes d'indisponibilité ; ou 2) toute perte ou tout endommagement de données ; ou 3) perte ou dommage indirect, spécial, punitif, exemplaire ou consécutif, pénalités imposées par des tiers ; même si Danfoss a été avertie au préalable de la possibilité d'une telle perte ou d'un tel dommage, qu'il découle de la violation d'une garantie, d'un délit civil, d'une loi, d'un retard, de Produits défectueux, de la responsabilité du fait des produits, d'un rappel ou d'un autre motif et même si une garantie expresse ne remplit pas son but essentiel. La responsabilité totale de Danfoss découlant de ou en relation avec une Commande régie par ces Conditions ne dépasse pas le montant facturé par Danfoss au Client en vertu de cette Commande. Le Client reconnaît et accepte que Danfoss a fixé ses prix et conclu la transaction en se fondant sur les exclusions de garantie et les limitations de responsabilité prévues dans les présentes Conditions, et que ceux-ci reflètent une répartition du risque entre les parties qui forme une base essentielle de la négociation entre elles.

14. Responsabilité obligatoire

Aucun élément de ces Conditions (y compris notamment les exclusions et les limitations dans les clauses 11 et 13) n'aura l'effet d'exclure ou de limiter la responsabilité d'une des parties envers l'autre en cas de décès ou de dommage corporel découlant de sa négligence ou d'une fausse déclaration, ou toute autre responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée par la loi.

15. Notification de réclamations

Les réclamations ou les plaintes concernant des défauts et/ou retards de livraison des Produits ou d'autres réclamations doivent être notifiées immédiatement par écrit par le Client à Danfoss, et conformément aux autres délais fixés dans les présentes Conditions.

16. Droits de propriété intellectuelle et utilisation de logiciels

Si les Produits sont livrés avec un logiciel intégré, le Client reçoit une licence non exclusive pour le logiciel sous forme d'un droit d'usage du logiciel uniquement aux fins indiquées dans la spécification du Produit et conformément aux conditions de licence applicables. À part cela, le Client ne reçoit aucun droit sous forme de licence, de brevet, de droit d'auteur, de marque ou d'autres droits de propriété

intellectuelle liés aux Produits. Le Client ne reçoit pas de droits aux codes source de ces logiciels. Les logiciels fournis séparément, peu importe la façon dont ils sont fournis par Danfoss, sont mis à disposition « en l'état », « sur place » et « avec tous les défauts existants » et peuvent être utilisés uniquement aux fins prévues et conformément aux conditions de licence applicables. Danfoss n'assume pas de responsabilité, quelle qu'elle soit, pour des erreurs ou des pertes ou des dommages découlant ou résultant de l'usage de ce logiciel séparé ou tout logiciel tiers lié à celui-ci.

Danfoss peut, à son choix, se défendre dans tout procès ou toute procédure initiée contre le Client dans la mesure où celui-ci repose sur une allégation qu'un Produit ou un élément d'un Produit livré par Danfoss viole des droits de propriété intellectuelle de tiers dans le pays de destination, si elle est informée rapidement par écrit et reçoit les pouvoirs, les informations et l'assistance requises pour la défense et à condition que la violation alléguée n'est pas le résultat d'une conception ou d'autres exigences spéciales indiquées par le Client ou de l'utilisation faite du Produit par le Client ou d'autres personnes. Si Danfoss choisit de se défendre dans un tel procès ou une telle procédure, Danfoss paiera tous les dommages et intérêts et frais qui sont définitivement mis à la charge du Client dans le cadre de ce procès ou de cette procédure. S'il est constaté qu'un Produit ou un élément d'un Produit viole des droits de propriété intellectuelle d'un tiers et que son usage est interdit, Danfoss, à son choix, (a) obtiendra pour le Client le droit de continuer d'utiliser ce Produit, (b) remplacera le Produit par un ou plusieurs Produits ou éléments de Produits qui ne violent pas de droits, (c) modifiera le Produit de sorte à ce qu'il ne viole plus de droits ou (d) retirera ce Produit ou l'élément concerné et remboursera le prix de vente. Ce qui précède constitue l'intégralité de la responsabilité de Danfoss vis-à-vis du Client pour toute violation réelle ou présumée des droits de propriété intellectuelle. Le Client indemniser, défendra et dégage Danfoss de toute responsabilité en ce qui concerne les coûts, dépenses, réclamations et jugements découlant de la violation réelle ou présumée d'un droit de propriété intellectuelle d'un tiers résultant de la conception du Produit ou d'autres exigences particulières définies par le Client et/ou de l'application ou de l'utilisation de ce Produit par le Client ou d'autres personnes, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les coûts et dépenses engagés par Danfoss pour assurer sa défense dans le cadre de ces réclamations.

17. Résiliation

Si une partie enfreint l'une des stipulations des présentes Conditions, la partie qui n'a pas enfreint les Conditions peut résilier une Commande comme suit : (a) immédiatement après avoir adressé une notification écrite à la partie en infraction si la violation ne peut être corrigée, ou (b) trente (30) jours après avoir adressé une notification écrite à la partie en infraction si cette dernière ne corrige pas la violation dans le délai imparti. La résiliation de la Commande, de quelque manière que ce soit, ne porte en aucun cas atteinte aux droits, obligations et responsabilités de l'une ou l'autre des parties, antérieurs à la résiliation.

Si les présentes Conditions s'appliquent à un accord-cadre ou à un accord tarifaire en cours, Danfoss a toujours le droit de mettre fin à cet accord pour convenance moyennant un préavis écrit de trente (30) jours, sauf convention contraire expresse dans ledit accord.

18. Restrictions de revente et d'usage à certaines fins

Les Produits de Danfoss sont fabriqués pour un usage civil. Le Client ne doit pas utiliser ou revendre les Produits à des fins qui sont en relation avec des armes chimiques, biologiques ou nucléaires, ni pour des missiles capables de fournir de telles armes. Le Client n'a pas le droit de vendre les Produits à des personnes, des entreprises ou tout autre type d'organisation, si le Client sait ou a des raisons de penser que ces personnes ou entités sont liées à des activités terroristes ou de trafic de stupéfiants quelles qu'elles soient, ou à des personnes ou entités sanctionnées à ce titre. Sauf autorisation écrite d'une personne habilitée au sein de Danfoss, le Client n'est pas autorisé à utiliser les Produits ou à les revendre pour des activités nucléaires, aérospatiales, aéronautiques, ferroviaires, militaires, pétrolières et gazières, automobiles ou de maintien des fonctions vitales. Toute utilisation des Produits pour de telles activités se fait aux risques et périls du Client. Les Produits, les pays, les clients et les utilisateurs finaux peuvent être soumis à des interdictions d'exportation et d'importation ou à d'autres restrictions en matière de contrôle des exportations. En plus de toute interdiction ou restriction applicable, le Client ne doit pas, directement ou indirectement, vendre ou livrer des Produits aux personnes des pays/territoires soumis à des restrictions figurant dans la liste des Pays Soumis à des Restrictions de Danfoss, disponible à l'adresse [Danfoss Restricted Country list](#), ou à toute entité, personne ou organisation d'un Pays Soumis à des Restrictions. Ces restrictions doivent être respectées lors de toute utilisation, revente ou transfert des Produits. Si le Client apprend ou a des raisons de croire que les conditions de la présente clause ont été violées, il doit en informer

immédiatement Danfoss. Danfoss est en droit de suspendre ou d'annuler toute livraison, Commande ou accord sans encourir aucune responsabilité si Danfoss a des raisons de penser que le Client agit en violation des lois, réglementations, ordonnances ou règles applicables émanant de toute autorité gouvernementale compétente, qu'il enfreint les conditions de la présente clause ou que le Client est soumis à des restrictions à l'exportation ou à l'importation. En cas de réclamation ou de poursuite à l'encontre de Danfoss concernant ce qui précède, le Client doit fournir toutes les informations et l'assistance nécessaires à Danfoss et doit indemniser, défendre et dégager Danfoss de toute responsabilité en cas de réclamation ou de poursuite, ainsi que d'amendes, de coûts et de pertes supportés par Danfoss qui en résulteraient.

19. Force majeure

Danfoss a le droit d'annuler des Commandes ou de suspendre la livraison de Produits et n'assume pas de responsabilité en cas de non-livraison, livraison défectueuse ou tardive causée partiellement ou intégralement par des circonstances hors du contrôle raisonnable de Danfoss, qui ne sont pas raisonnablement prévisibles, et qui ne peuvent être évitées ou dont l'effet peut être neutralisé par des moyens économiquement raisonnables, y compris mais sans s'y limiter, les inondations, les explosions, les catastrophes naturelles, les émeutes, les troubles civils, la guerre (déclarée ou non), le terrorisme, le vandalisme, les cyber-attaques, les incendies, les insurrections, les réquisitions, les saisies, les embargos ou réglementations gouvernementales ou internationales, les quarantaines, les confinements, les épidémies, les défauts ou retards de livraisons de sous-traitants, les grèves, les lock-outs, les ralentissements, l'absence de transport, les carences en matériaux ou les fournitures d'énergie insuffisantes. Tous les droits contractuels du Client sont suspendus ou deviennent nuls dans les circonstances indiquées dans cette clause. Le Client n'a pas droit à des dommages et intérêts et ne peut invoquer aucune prétention quelle qu'elle soit en cas d'annulation ou de livraison tardive due à de telles circonstances. Si Danfoss constate à tout moment que sa capacité de production et/ou de livraison de Produits est insuffisante pour répondre aux volumes commandés par tous ses clients (en vertu d'un contrat ou non), et que cela est dû aux circonstances susmentionnées, Danfoss peut répartir son approvisionnement entre ses clients de la manière qu'elle juge équitable et raisonnable sans qu'une telle répartition ne constitue une violation de ses obligations contractuelles.

20. Pacte mondial et lutte contre la corruption

Danfoss a adhéré au Pacte mondial (Global Compact) des Nations Unies, ce qui signifie que Danfoss s'est engagée à respecter dix (10) principes concernant les droits de l'homme, les droits des employés, l'environnement et la corruption. Ces principes et des informations supplémentaires sont disponibles sur le site du Global Compact: <http://www.unglobalcompact.org>. Danfoss encourage ses Clients à respecter également ces principes fondamentaux. Danfoss a le droit d'annuler une livraison, une Commande et/ou de mettre fin à tout Contrat, sans assumer de responsabilité si Danfoss a des raisons de croire que le Client agit d'une manière contraire aux lois, réglementations, ordonnances ou règles applicables émanant de toute autorité gouvernementale compétente en ce qui concerne les dix (10) principes susmentionnés ou autres.

21. Protection des données

Les données personnelles de contacts individuels du Client, telles que le nom et les données de contact professionnelles, peuvent être traitées et stockées dans le monde entier, hors du pays du Client, par Danfoss, ses Affiliés ou des prestataires tiers autorisés. Danfoss utilisera ces données personnelles pour exécuter ses obligations contractuelles (telles que la gestion des relations clients et des transactions de paiement), pour analyser et améliorer ses produits et ses services et/ou pour envoyer des informations sur les produits, les services et les événements de Danfoss aux personnes de contact du Client. Si son consentement est requis par la loi, le Client consent par la présente à l'utilisation et à la transmission de ses données personnelles comme décrit ci-dessus, et accepte que les données personnelles soient soumises aux lois étrangères du pays où elles sont stockées/le serveur est situé. Danfoss utilisera des mécanismes contractuels et techniques adéquats pour protéger les données France personnelles. Danfoss conservera les données personnelles pendant la durée de la relation contractuelle. Lorsque cela est exigé par des dispositions légales impératives et si les conditions nécessaires sont remplies, le Client, en tant que personne physique, peut avoir le droit d'accéder à ses données personnelles, de les rectifier, de poser des questions à leur sujet ou de s'opposer à leur traitement. Pour de plus amples informations, contactez votre personne de contact locale chez Danfoss – voir www.Danfoss.com. Les données personnelles des contacts individuels de Danfoss, telles que le nom et les coordonnées professionnelles, peuvent être traitées et stockées conformément aux lois applicables, et uniquement dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire pour permettre au Client d'exécuter ses obligations contractuelles

(telles que la gestion des relations avec Danfoss et des opérations de paiement), et le Client utilisera des mécanismes contractuels et techniques adéquats pour protéger les données personnelles de Danfoss.

Responsabilité élargie des producteurs, enregistrements uniques de Danfoss

Société	Secteur	Organisme et numéro identifiant unique
Danfoss SARL	Équipements électriques et électroniques (EEE)	Ecosystem FR007878_05ZCSA
Danfoss SARL	Emballages et papiers	Citeo - FR217307_01BCYG
Danfoss SARL	Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB)	Valobat FR217307_04UKLH

Danfoss, 2025-01